



**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GORGES DU TARN
ET DES GRANDS CAUSSES
EN DATE DU 12 AVRIL 2013**

Etaient présents : MM LONGEPEE J, GAUDRY F, BRUN C, BELLATON G, MICHEL JL, PASCAL I, BOIRAL A, DOMEIZEL R, GELY L, CHMIEL A, BOSC FAURE S, THOMAS J, JASSAUD O, FAGES G

MOURGUES G a donné procuration de vote à BOSC FAURE S, ETTEN B a donné procuration de vote à LONGEPEE J, GERBAIL R a donné procuration de vote à MICHEL

Assistait également à la réunion : PERTUS J, secrétaire

Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 20 février 2013

Le compte rendu de la réunion du conseil communautaire du 20 février 2013 est approuvé à l'unanimité.

Adjonction d'un point à l'ordre du jour :

Le conseil communautaire a accepté à l'unanimité d'inscrire à l'ordre du jour de ce conseil communautaire le point suivant : « schéma directeur d'alimentation en eau potable de La Malène »

Vote du compte administratif 2012/budget principal et budget annexe

Le conseil communautaire, sous la Présidence de M. Roger DOMEIZEL, a approuvé à l'unanimité les comptes administratifs 2012 du budget principal et du budget annexe du service de l'eau.

Approbation des comptes de gestion 2012 dressés par le receveur/ budget principal et budget annexe

Le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité, les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2012 par le Receveur.

Vote du budget primitif 2013/ budget principal

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a adopté à l'unanimité, le budget primitif de la communauté de communes pour l'année 2013 soit 414 447 € en section de fonctionnement et 304 438.83 € en section d'investissement.

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2012 qui s'élève à 84 377.27 € a été affecté à l'excédent reporté pour 32884 € et 51493.27 € à l'exécution du virement à la section de fonctionnement.

Vote du budget primitif 2013/ budget annexe de l'assainissement eau potable

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a adopté à l'unanimité, le budget primitif de la communauté de communes pour l'année 2013 soit 448 920.28 € en section de fonctionnement et 2 198 992.68 € en section d'investissement.

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2012 qui s'élève à 50631.51 € a été affecté en totalité à l'excédent reporté.

Vote des taux des taxes locales 2013

Le conseil communautaire, par 16 voix pour et une abstention, a voté les taux des quatre taxes locales de l'année 2013 comme suit :

Taxe d'habitation :	3.77 %
Taxe foncière (bâti) :	3.97 %
Taxe foncière (non bâti) :	57.18 %
Cotisation Foncière Entreprises :	8.22 %

Vote des subventions 2013 aux associations

Le conseil communautaire a alloué à l'unanimité les subventions 2013 aux associations. La liste est consultable à la communauté de communes.

Tarifs AEP/assainissement 2013

Il a été soumis au conseil communautaire plusieurs simulations relatives à une augmentation des tarifs de l'eau potable et de l'assainissement nécessaire afin d'équilibrer la section de fonctionnement du budget primitif 2013.

Après débat, il a été décidé à l'unanimité de voter les tarifs suivants :

Eau : abonnement annuel 75€, part consommation 0.96 €/m³, redevance pollution domestique Agence de l'Eau Adour Garonne 0.300€/m³

Assainissement : abonnement annuel 75€, part consommation 0.96 €/m³, redevance modernisation des réseaux Agence de l'Eau Adour Garonne 0.225€/m³

Participations financières aux SIAEP du Causse de Sauveterre et du Méjean

Le rapporteur a précisé que l'interdiction de financement par contribution budgétaire des services industriels et commerciaux n'est pas applicable aux services de distribution d'eau et d'assainissement « dans les communes de moins de 3000 habitants et les établissements publics de coopération intercommunale dont aucune commune membre n'a plus de 3000 habitants ». Cette dérogation concerne donc les SIAEP du Causse de Sauveterre et du Causse Méjean.

Après débat, le conseil communautaire a décidé d'allouer les participations financières suivantes au titre des années 2012 : SIAEP du Causse de Sauveterre 9528 € et au titre de l'année 2013 : SIAEP du Causse de Sauveterre : 9528 €, SIAEP du Causse Méjean : 25 000 €

Construction du centre de secours et d'incendie de Florac

La commune de Florac a demandé une participation financière à la construction du futur centre de secours et d'incendie de Florac qui intervient en premier appel sur onze communes dont une partie de la commune de Quézac.

Le montant total de l'opération ht est de 2 560 687 €.

La participation financière de la communauté de communes est calculée en fonction de la population DGF de chaque commune. Pour la Communauté de communes des Gorges du Tarn et des Grands Causses, seule la commune de Quézac est pour partie incluse dans le premier appel soit 10737 €. Il a été décidé à l'unanimité, de verser une participation financière de 10 737 € à la commune de Florac aux fins de participer au financement de la construction du nouveau centre de secours et d'incendie de Florac.

Schéma directeur d'alimentation en eau potable de La Malène

Les offres techniques et financières des entreprises relatives à l'élaboration du schéma directeur d'alimentation en eau potable de La Malène ont été soumises au conseil communautaire.

Le conseil communautaire a retenu la proposition de la société la mieux disante Aquaservices pour un montant de 30 860 € ht.

La Présidente

Me Josseline LONGEPEE

Adresse : Mairie 48210 Sainte-Enimie Tél. 04 66 47 15 99 Télécopie : 04 66 45 96 11
e.mail : cc.gorges-tarn-causses@orange.fr